



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

obésité

Question écrite n° 4862

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les différences de prix qui existent entre les produits sans sucre et les produits avec sucre. Une politique de prévention des maladies telles que le diabète ou l'obésité, qui pourrait être mise en oeuvre en relation avec les autres ministères concernés, aurait pour objectif premier d'inciter les producteurs de tels produits à vendre les produits dits « *light* » ou « sans sucre » à des prix égaux ou inférieurs aux produits avec sucre. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La politique de prévention conduite pour les maladies liées à l'alimentation comme le surpoids et l'obésité et leurs conséquences (diabète, hypertension artérielle (HTA), maladies cardiovasculaires, cancers...) promeut l'amélioration des pratiques alimentaires, telles que préconisées par le haut conseil de la santé publique (HCSP). Ces recommandations consistent pour l'essentiel en l'augmentation de la consommation de fruits et légumes, la réduction des apports en sel, sucres et lipides, l'augmentation des apports en calcium, la lutte contre les carences en fer et la promotion de l'allaitement maternel. Cette politique valorise également la nécessité de promouvoir et d'augmenter l'activité physique sous toutes ses formes et à tous les âges. Le programme national nutrition santé (PNNS) et le plan obésité, assortis d'un volet de déclinaison pour les départements d'outre-mer, sont en cours de réalisation. Les risques liés à la consommation de sucre font l'objet d'une attention particulière, au moyen notamment d'une information du public portée par les campagnes de communication réalisées par l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ; un très grand nombre d'actions d'éducation en milieu scolaire ou sur des publics ciblés sont réalisées ; des actions sur l'amélioration de l'offre alimentaire, par la signature de chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnels avec les professionnels du secteur agroalimentaire visant notamment la réduction, selon les produits, de sel, de sucres ou de lipides, sont également menées. Par ailleurs, la taxation des boissons sucrées fera l'objet d'une évaluation approfondie en 2013 notamment en termes d'impact sur la consommation. Il convient de noter que l'utilisation de produits dits « *lights* » continue de satisfaire la sensation de goût sucré chez les consommateurs et n'invitent pas à une réduction volontaire et raisonnée. Les différentes études en cours (notamment celle de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) sur la consommation et l'alimentation de nos concitoyens permettront de définir les axes d'une politique bénéfique pour la santé de tous et la réduction des pathologies associées aux déséquilibres nutritionnels. La prévention du surpoids et de l'obésité, en particulier chez les jeunes enfants et les personnes les plus exposées, ainsi que la prise en charge des maladies qui en découlent, seront une des priorités de la nouvelle stratégie nationale de santé voulue par le gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4862

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5056

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2494